

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2008**

Nombre de Conseillers :            en exercice : 15            présents : 15            Votants : 15

L'an **deux mille huit le 12 Décembre** les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire la Palud dûment convoqués se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Olivier MARIE

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2008

**Présents.** Monsieur MARIE Olivier, Mr PERRAULT Dominique, Monsieur ALLIN Michel, Madame BREMAUD Nicole, Monsieur PEIGNE Bernard, Monsieur ROUILLON Frédéric, Monsieur RACOIS Olivier, Monsieur DESBAS Jean-Claude, Monsieur GERMAIN Patrick, Madame GHIRAGOSSIAN Michèle, Madame LEFOUR Anne, Mme LE MAUFF Marie-Laure, Madame STOESSLE Monique, Monsieur NEAU Jean-André et Monsieur JANON Michel.

**Secrétaire.** Mr Frédéric ROUILLON

En présence de Mme Sylvie VILLANUEVA

Le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 14 Novembre 2008. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

✓ **Tarifs communaux 2009**

Mr le Maire propose de réévaluer les tarifs communaux à compter du 1er janvier 2009 comme suit :

<b>Droit de place</b>	<b>Proposition 2009</b>
Camions (forains, outillage)	20 €
Forfait annuel pour samedi ou dimanche et jours fériés	110 €

<b>Services administratifs</b>	<b>Proposition 2009</b>
Photocopie A4	0.30 €
Photocopie A4 Recto-Verso ou photocopie A3	0.60 €
Tarif association	0.10 €
Télécopie	1.75 € en France 2.50 € à l'étranger 0.50 € réception de télécopie
Relevé de propriété sur cadastre	0.60 €

<b>Location tables et chaises</b>	<b>Proposition 2009</b>
Chaises	0.30 €
Table de 4, 6 ou 8 personnes	1.5 €

<b>Bibliothèque</b>	<b>Proposition 2009</b>
Cotisation annuelle livres et phonogramme	5 €

<b>Concession cimetière</b>	<b>Proposition 2009</b>
Prix au m <sup>2</sup>	25 €

**Occupation du domaine Public au port de Montfaucon**

Proposition 2009 : 165 € par barque

**SALLE DES FETES**

**Usagers de la Commune**

<b>Salle des fêtes</b>	<b>Proposition 2009</b>	
<u>Manifestations à but non lucratif</u> - Congrès, Assemblées Générales, Vin d'honneur - Banquets, Mariages, Repas de famille	Week-end  220 €	1 jour en Semaine  110 €
- <u>Manifestations à but lucratif</u> - Bals, Dîners dansants, Spectacles, etc - Loto, concours de belote, etc	380 €	200 €

**Usagers Hors Commune :**

<b>Salle des fêtes</b>	<b>Proposition 2009</b>	
- <u>Manifestations à but non lucratif</u> - Congrès, Assemblées Générales, Vin d'honneur - Banquets, Mariages, Repas de famille	Week-end  440 €	1 jour en Semaine  220 €
- <u>Manifestations à but lucratif</u> - Bals, Dîners dansants, Spectacles, etc - Loto, concours de belote, etc	550 €	280 €

- **ELECTRICITE :**

A la charge du locataire: le compteur sera relevé avant et après la manifestation de Façon à facturer exactement l'électricité consommée.

Ces prix comprennent la location de la salle, de la cuisine, des tables et des chaises

<b>SALLE DES HALLES</b>
-------------------------

**USAGERS DE LA COMMUNE**

<b>Salle des halles</b>	<b>Proposition 2009</b>
- <u>Manifestations à but non lucratif</u> - Congrès, Assemblées Générales, Vin d'honneur - Banquets, Mariages, Repas de famille	75 €
- <u>Manifestations à but lucratif</u> - Bals, Dîners dansants, Spectacles, etc - Loto, concours de belote, etc	125 €

## USAGERS HORS COMMUNE

<b>Salle des halles</b>	<b>Proposition 2009</b>
- <u>Manifestations à but non lucratif</u> - Congrès, Assemblées Générales, Vin d'honneur - Banquets, Mariages, Repas de famille	140 €
- <u>Manifestations à but lucratif</u> - Bals, Dîners dansants, Spectacles, etc - Loto, concours de belote, etc	160 €

### - ELECTRICITE :

A la charge du locataire: le compteur sera relevé avant et après la manifestation de Façon à facturer exactement l'électricité consommée.

Ces prix comprennent la location de la salle, des tables et des chaises

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- adopte les tarifs présentés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

### ✓ **Demande de subvention au titre de la DGE programme 2009**

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre du projet de construction du restaurant scolaire, accueil périscolaire et centre de loisirs, la priorité a été donnée à la construction d'un accueil périscolaire. Il convient aujourd'hui d'annuler la demande de DGE 2008 initiale et de demander l'inscription du nouveau projet au programme de DGE 2009.

Monsieur le Maire présente le nouveau projet d'accueil périscolaire. Celui-ci s'élève à 200 000 € HT pour un espace d'une Surface de 197.76 m<sup>2</sup>.

Mr le Maire rappelle les modalités d'attribution de la DGE pour 2009 :

Locaux d'accueil de centre de Loisirs sans hébergement :

- Montant de la dépense subventionnable : 550 € / m<sup>2</sup> (108 768 € plafond)

- Taux de subvention: 20 % soit une subvention de 21 753 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'inscrire le projet au titre de la DGE 2009 :  
à hauteur de 20 % de 550 € x 198 m<sup>2</sup> pour le CLSH
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives liées à ce dossier de demande de DGE.

✓ **Communauté d'Agglomération de Niort: Transfert de charges 2008**

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 6 octobre 2008 est soumis à votre approbation.

Ce rapport porte sur les transferts 2008 des communes vers la CAN et de la CAN vers les Communes ayant fait l'objet d'une évaluation par la CLETC du 6 octobre 2008 et fixe les montants à prendre en compte.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport et les annexes de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 6 octobre 2008 pour l'année 2008.
- Prendre acte du montant net global des transferts pour l'ensemble des communes de la CAN qui s'élève à 122 279.26 €
- Noter que les transferts pour la commune de St Hilaire la Palud sont arrêtés à la somme de 16 663.05 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte.

✓ **Travaux de réaménagement du port et de l'impasse de la Gachère : signature des marchés**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 19 septembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de l'appel d'offres pour les travaux de réaménagement du port et de l'impasse de la Gachère.

La commission d'appel d'offre s'est réunie en mairie les 2 et 10 décembre 2008 afin de choisir les entreprises qui réaliseront ces travaux. Les résultats sont les suivants:

Lot 1 Maçonnerie : déclaré infructueux nouvelle procédure négociée en cours

Lot 2 VRD (voirie et réseaux divers) : CTPA Montant de 92 761.00 €HT

Lot 3 Eclairage Public : INEO Montant de 6581 €HT

Lot 4 Equipement Bois / Espaces verts : SARL Marc Olivier Montant de 18 390.15 € HT (Marché de Base)

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de ce chantier, la CAO a retenu la société SAUR France pour la réorganisation du réseau d'eau potable pour un montant de 10 714 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les marchés de travaux cités ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à les signer.

✓ **Centre socio culturel de Mauzé: Convention relative à la mise à disposition des locaux et du personnel pour l'accueil du mercredi matin**

Comme évoquer lors du dernier conseil, afin de régulariser la situation du mercredi matin, il a été convenu de conventionner avec le centre socio-culturel de Mauzé pour la période de septembre à décembre 2008 pour répartir les charges liées au fonctionnement de l'accueil.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention qui définit les charges de chaque partie.

A la charge de la commune:

Les frais de fonctionnement des locaux (électricité, entretien, assurance...)

Le goûter des enfants

La commune reversera les recettes de la participation des familles et de la CAF au centre socio-culturel.

A la charge du Centre socio culturel:

Le remboursement à la commune des frais de personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention ainsi rédigée,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre socio culturel.

✓ **Impasse des trois pignons: Passage dans le Domaine Public**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des riverains de l'impasse des 3 pignons demandant de passer cette voie dans le domaine public. Il précise que chacun a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de passer l'impasse des 3 pignons dans le domaine public.

✓ **Travaux en régie 2008**

Le point sur les travaux réalisés en régie a été fait pour l'année 2008. Les travaux retenus sont :

- la réalisation des sanitaires de l'École maternelle. Le montant est réparti comme suit:

Matériels et matériaux : 7711.40 €

Main d'œuvre: 5789.55 €

Total: 13 500.95 €

- La réfection de la zinguerie de la salle des Halles

Matériels et matériaux : 1 554.57 €

Main d'œuvre: 1 074.50 €

Total: 2 629.07 €

Monsieur le Maire propose donc le réajustement budgétaire suivant:

Section de fonctionnement recette: 042-722 + 16 130.02 €

Section de fonctionnement dépense: 023 + 16 130.02 €

Section Investissement recette: 021 + 16 130.02 €

Section investissement dépense : 040—21312 + 13500.95 €

040-21318 + 2629.07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la décision modificative présentée concernant les travaux en régie 2008.

✓ **Décision modificative budget commune**

Mr le Maire présente au conseil municipal la modification budgétaire suivante :

<b>Fonctionnement dépenses</b>	
60621	- 2 700.00
60628	+ 2700.00
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Investissement dépenses		Investissement recettes	
21311-041 réaménagement mairie	+14 710.80	2031-041 réaménagement mairie	+14 710.80
2128-041 OGS Gachère	+37 309.64	2031-041 OGS Gachère	+37 309.64
2128-150 OGS Gachère	+3 000.00	024 produit des cessions d'immobilisation	+ 3 588.00
2151-150 OGS Gachère	- 1 000.00		
2031-150 OGS Gachère	-2 000.00		
2182-74 véhicule	+ 3 588.00		
<b>Total</b>	<b>+ 55 608.44</b>	<b>Total</b>	<b>+ 55 608.44</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Adopte

✓ **Admissions en Non Valeur: Budget commune et Budget eau**

Mme RAMBAUT, trésorière municipale, sollicite l'admission en non valeur de titres :

- d'un montant inférieur à 30 €,
- pour lesquels les poursuites ne sont pas autorisées (redressement et liquidation judiciaire),
- pour lesquels les poursuites ont été infructueuses (saisie-attribution révélant un compte débiteur et/ou débiteur poursuivi pour des dettes fiscales dont le recouvrement est compromis).

Le montant total s'élève pour le budget de la commune à 271.97 € et pour le budget eau à 415.98 €.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. R. 2342-4,
- Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, que Mme RAMBAUT justifie conformément aux causes et observations consignées dans ledit état,
- Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur sur le budget principal la somme de 271.97 € et sur le budget eau la somme de 415.98€ comme présenté dans le tableau en annexe.

✓ **Ouverture de crédits par anticipation sur le vote du budget 2009:**  
**section investissement**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette). Monsieur le Maire propose donc d'accepter l'ouverture pour 2009 des crédits d'investissement à hauteur des 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de l'ouverture de crédits par anticipation sur le vote du budget 2009 sur la section d'investissement.

XXXXXXXXXXXXXXXX

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que les racines des platanes bordant la cantine menacent sérieusement la stabilité des murs du bâtiment. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de consulter des entreprises en vue de l'abattage de ces arbres. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Affiché le 15 Décembre 2008,

Le Maire,  
*Signé*  
Olivier MARIE

Séance close à 22h30